

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

---

**OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS**

LE 16 OCTOBRE 1906

---

Discours de M. le Recteur O. MERTEN

SUR

**LA CONCEPTION MODERNE DE L'ÉTAT**

---

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ**

PENDANT L'ANNÉE 1905-1906



LIÈGE

IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, S. A.  
52, RUE DES CLARISSES, 52

—  
1906

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

---

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

16 OCTOBRE 1906

---

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

---

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 16 OCTOBRE 1906

---

Discours de M. le Recteur O. MERTEN

SUR

LA CONCEPTION MODERNE DE L'ÉTAT

---

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1905-1906



LIÈGE

IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, S. A.  
52, RUE DES CLARISSÉS, 52

—  
1906



## DE LA CONCEPTION MODERNE DE L'ETAT

MESSIEURS,

Après vous avoir entretenu en 1904 des limites générales qui pèsent sur la philosophie et en 1905 de ces mêmes limites envisagées dans leur application à la psychologie, je me propose de vous exposer aujourd'hui à grands traits les aspects successifs par lesquels a passé la conception philosophique de l'Etat depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Cette étude est destinée à servir de complément et de confirmation aux deux précédentes; elle vous démontrera une fois de plus que tout se tient dans la science comme dans la nature, que nulle doctrine n'échappe aux conséquences impliquées dans les principes sur lesquels elle repose et que l'évolution des idées s'impose à nous avec une irrésistible logique.

Quand on essaye de remonter aussi loin que possible dans les annales du passé, soit en interrogeant les débris

des races préhistoriques que des explorateurs intelligents parviennent à ramener au jour, soit en étudiant de près les mœurs des tribus sauvages qui ont résisté jusqu'ici à l'action civilisatrice, on se convainc sans peine que l'état social constitue pour la science une donnée primitive qu'elle ne peut récuser. L'homme se présente à nous dès le début comme formant avec ses semblables une société rudimentaire, régie par les lois qui président à la vie et qui ont toutes pour fin la conservation de l'individu et de l'espèce. Ce fait premier, qui s'impose à toutes les sciences sociologiques, suffit pour renverser de très anciennes théories qui ont vu le jour à une époque où la fantaisie et l'hypothèse régnaient en souveraines sur la science. Ces théories admettaient que les premiers animaux ont été produits par l'action du soleil sur la terre encore humide et qu'ils n'acquirent que plus tard la faculté de se reproduire et de constituer par conséquent les sociétés animales et la société humaine, qui est la plus parfaite de toutes.

Mais laissons là ces rêveries, qui ne sont que des explications sans valeur, plaçons-nous résolument sur le terrain des faits et partons de la société naturelle que l'homme forme avec les êtres semblables à lui, qui lui doivent l'existence ou à qui il transmet la vie. Rien ne nous autorise à penser que l'isolement individuel ait précédé la vie sociale et que celle-ci ne soit qu'un accident. La société humaine est un phénomène naturel et non un phénomène fortuit. Nous naissons et nous vivons dans la société de nos semblables. Voilà la vérité première devant laquelle la sociologie doit s'incliner.

Les lois qui régissent la vie dans les sociétés animales sont des lois défensives et protectrices, qui se résument toutes dans l'instinct de conservation et provoquent la

série innombrable des actes par lesquels chaque espèce vivante tend à se maintenir, à se développer et à se propager en s'adaptant au milieu qui l'entoure. Cet instinct de conservation est une sorte de pouvoir social aveugle, qui régit chaque espèce et commande à tous les individus dont elle se compose les mouvements nécessaires à la vie, depuis ceux des animaux inférieurs, dont la structure est élémentaire, jusqu'à ceux des organismes compliqués qui occupent le sommet de l'échelle des êtres vivants. L'existence de ce pouvoir social est une conséquence irrésistible de l'existence même de chaque espèce.

Le pouvoir social dont nous parlons se présente chez l'homme sous d'autres aspects à raison des facultés supérieures qui sont le partage de notre espèce. Elles consistent essentiellement dans la conscience de soi et dans la liberté, qui viennent se superposer à l'instinct et en restreindre le domaine. L'individu ne conquiert pas, dans cet état nouveau, une indépendance absolue, parce que les facultés supérieures dont nous sommes si fiers ne peuvent se développer que sur la base de l'animalité ; mais il entre néanmoins en possession d'un pouvoir propre, grâce auquel il peut se soustraire en partie à la toute-puissance de l'instinct. Les phénomènes purement vitaux continuent à s'accomplir en lui d'après les lois fatales qui régissent les êtres organisés ; mais, au-dessus de cette région obscure, s'étend une région éclairée par la lumière intermittente de la conscience de soi et de la liberté. C'est cette lumière qui constitue l'attribut propre de notre espèce et qui donne à la société des hommes un aspect que les sociétés animales ne nous présentent jamais.

A partir de ce moment, l'individu cesse de subir sans résistance l'action du pouvoir aveugle dont nous avons

parlé plus haut, il se détache en partie de lui, il affirme son existence personnelle et partiellement indépendante, il s'arme d'une puissance propre et devient désormais capable d'entrer en conflit avec les autres individus de son espèce. Le résultat de ce conflit est la transformation de la société animale en société humaine. C'est la vie seule qui produit la première et ce sont nos facultés supérieures qui engendrent la seconde.

Le conflit des individus, devenus partiellement indépendants les uns des autres, provoque l'instinct de conservation qui anime la société dans son ensemble et l'autorité sociale se constitue pour réfréner les écarts des libertés individuelles et leur imposer à toutes le joug salutaire de la loi. L'autorité sociale est donc une conséquence de la nature même de la société humaine et on peut dire qu'elle lui est inhérente, au même titre que l'instinct est inhérent aux sociétés animales. La sociologie a pour mission d'exposer et de décrire les étapes successives par lesquelles passe la société humaine.

Deux facteurs opposés sont désormais en présence l'un de l'autre. D'une part, le pouvoir social, qui représente les aspirations primitives et irrésistibles de la masse vers le bien général ou le but de la vie, et qui est comme la continuation et le prolongement conscient d'une activité qui a été d'abord inconsciente. D'autre part, les tendances individualistes, qui s'accroissent de plus en plus, à mesure que le système nerveux se développe, se perfectionne et s'affine, et qui entrent en lutte plus ou moins ouverte avec le pouvoir social.

L'opposition de ces deux facteurs se manifeste déjà dans les sociétés primitives qui sont antérieures à la civilisation proprement dite et dont certaines tribus nous

offrent encore aujourd'hui le modèle. L'indice le plus saillant de cette opposition consiste dans l'apparition de la propriété individuelle, qui succède peu à peu à l'exploitation collective du sol par la tribu entière. La propriété individuelle est le signe extérieur le plus manifeste par lequel l'être libre affirme l'indépendance relative dont il jouit dans la société de ses semblables. Il devient ainsi une partie distincte du tout social, et il possède une évolution et une vie qui lui sont propres. A mesure qu'on avance dans l'histoire de la civilisation, le conflit dont nous parlons augmente à chaque pas d'intensité, et la part du pouvoir social va chaque jour en diminuant.

L'antiquité tout entière nous présente la prédominance constante du pouvoir social sur l'individu. L'Orient nous montre une civilisation sur laquelle pèse lourdement le panthéisme religieux, et où l'individu est annihilé et écrasé par l'autorité qui le gouverne. C'est ainsi, par exemple, que les castes indiennes sont des classes héréditaires où le rang social est absolument déterminé par la naissance. De plus, la contemplation mystique, qui est le fond de la religion de Brahma, a pour effet d'anéantir toute vie propre et toute pensée indépendante.

Cette prédominance du pouvoir social se retrouve encore, mais à un moindre degré, dans la civilisation grecque. La race ionienne en particulier manifeste, il est vrai, des tendances individualistes qui sont étrangères aux populations de l'Orient et qui tiennent en grande partie à la configuration du sol. L'historien se trouve ici en présence d'une multitude de petits Etats possédant chacun leur vie propre et qui évoluent de la monarchie de l'âge héroïque vers l'oligarchie et de l'oligarchie vers la démocratie. Le génie grec se développe avec une rare spontanéité sur



tous les points du territoire ; il se centralise ensuite à Athènes et produit enfin l'efflorescence magnifique de tous les arts et de toutes les sciences. Toutefois cette haute culture est le privilège des citoyens libres, qui ne forment qu'une minorité infime. Il y a à Athènes quatre cent mille esclaves pour servir vingt mille citoyens libres. L'autorité publique gouverne tout à la fois la vie extérieure et les consciences, car la vieille religion mythologique fait partie intégrante des institutions sociales et elle impose à tous ses croyances, ses cérémonies rituelles et ses superstitions. La philosophie naissante a beau se mettre en opposition avec elle, affirmer avec Xénophane, Anaxagore et Socrate l'unité divine. Le culte officiel et public résiste avec une indomptable tenacité aux assauts que la philosophie dirige contre lui ; la condamnation de Socrate consacre la victoire du vieux parti conservateur et le nom du glorieux martyr sera livré aux malédictions de ses concitoyens et de la postérité.

A Rome, bien plus encore qu'en Grèce, nous sommes témoins de la prépondérance presque absolue du pouvoir social. L'individu est de plus en plus sacrifié à l'Etat. Le peuple romain se croit appelé par les arrêts du Destin à conquérir le monde et à le gouverner. Telle est la pensée intime et profonde qui inspire les hommes d'Etat pendant toute la durée de la république. C'est grâce à cette pensée que Rome devint une puissance essentiellement guerrière et conquérante, qui asservit tour à tour l'Italie, l'Afrique, le reste de l'Europe et l'Asie occidentale. Les grands écrivains de Rome, et spécialement Tite-Live et Virgile, s'inspirent de cette idée puissante que le peuple romain est appelé à remplir une mission providentielle.

C'est l'organisation romaine qui représente le mieux cette autorité prééminente de l'Etat dans l'antiquité classique. C'est une sorte de pouvoir supérieur et d'origine divine qui régit naturellement la société humaine et assigne à chacun sa place. Il y a le peuple romain proprement dit, qui détient la souveraineté, puis la plèbe ou population conquise, qui ne tarda pas à obtenir certains droits, puis les nombreuses cités de l'Italie, soumises à des régimes très divers, et les provinces romaines livrées à la rapacité des proconsuls et des propréteurs, enfin la classe immense des esclaves que l'on trouve à l'origine de toutes les sociétés humaines. Les premiers esclaves furent probablement des prisonniers de guerre que l'on réduisait en servitude, au lieu de les mettre à mort. Les enfants des esclaves naissent esclaves eux-mêmes. De plus, la loi reconnaissait au père le droit de vendre ses enfants comme esclaves ; elle adjugeait même comme esclave le débiteur insolvable à son créancier. Au delà des bornes de l'Etat, il n'y a que des étrangers, c'est à dire des ennemis, que l'amour de la patrie commande de vaincre ou même d'exterminer, s'ils résistent aux armes romaines. L'univers entier est destiné à subir la loi implacable du seul maître légitime. Voilà la pensée maîtresse qui se dégage de l'acharnement des guerres puniques et du massacre des populations de l'ancienne Belgique.

Toutefois, l'Etat romain, malgré sa puissante unité et sa forte organisation, est travaillé à l'intérieur par des germes de dissolution qu'il ne peut éliminer. La subordination des classes, les privilèges du patriciat, l'esclavage lui-même peuvent être considérés comme des faits inévitables dans les sociétés primitives où l'individu est encore absorbé dans la masse ; mais ils deviennent de monstrueux

abus, aussitôt que le niveau de la mentalité générale s'élève, et comme les détenteurs de l'autorité sociale sont naturellement portés à la conserver intacte entre leurs mains, comme les classes sociales cèdent fatalement à l'irrésistible instinct qui les pousse à gouverner pour elles, la lutte s'engagea entre ceux qui exerçaient le pouvoir et ceux qui le subissaient.

C'est ainsi que l'égalité finit par s'établir peu à peu entre les patriciens et la plèbe. L'influence grecque contribua aussi grandement à adoucir la rigueur et la barbarie des mœurs romaines. Le pouvoir paternel se fit moins rude ; l'esclave lui-même fut traité avec une certaine humanité et des lois équitables intervinrent pour favoriser les affranchissements.

Mais ce fut la diffusion du christianisme qui porta les coups les plus terribles au vieil esprit romain. Les idées d'égalité et de charité, dont la religion nouvelle s'inspirait, contenaient en germe une véritable révolution contre l'antique despotisme des pouvoirs publics. « Toute une partie de l'homme, dit Fustel de Coulanges, échappait désormais à l'action de l'Etat. Le christianisme enseignait que l'homme n'appartenait plus à la société que par une partie de lui-même, qu'il était engagé à elle par son corps et par ses intérêts matériels ; que, sujet d'un tyran, il devait se soumettre ; que, citoyen d'une république, il devait donner sa vie pour elle, mais que, pour son âme, il était libre et n'était engagé qu'à Dieu ». Aussi ne faut-il pas s'étonner des persécutions effroyables dont les chrétiens furent l'objet de la part des empereurs. Ceux-ci incarnaient l'autorité divine et ne pouvaient considérer les apôtres du christianisme que comme des ennemis publics qu'il fallait exterminer à tout prix, parce

qu'en refusant de sacrifier aux dieux du paganisme, ils attaquaient le principe même de l'autorité publique.

Miné depuis longtemps par les philosophes, tourné en ridicule par les sophistes et les rhéteurs, le paganisme devait succomber et le christianisme monta après lui sur le trône impérial avec Constantin d'abord, avec Charlemagne ensuite, lorsque les barbares se furent convertis à la religion nouvelle. A partir de ce moment, le pouvoir social changea d'aspect et l'autorité publique devint chrétienne. Avant ce mémorable événement, qui changea la face du monde, l'Etat païen s'appuyait sur la base chancelante d'une religion naturaliste qui s'imposait à tous les actes de la vie et soumettait l'individu à une hiérarchie implacable. L'Etat chrétien, qui prit sa place, se fonda sur une religion de charité et d'amour. Il acheva la réforme déjà commencée depuis plusieurs siècles et appela tous les hommes sans exception à faire partie de la cité céleste ; mais, semblable, en cela à l'Etat païen, il ne tarda pas à créer une hiérarchie nouvelle qui devint persécutrice à son tour. La tolérance religieuse est une vertu toute moderne ; elle est inscrite aujourd'hui dans nos lois, mais elle n'a pas encore pénétré nos mœurs.

Cette hiérarchie nouvelle s'appelle la féodalité. Le pouvoir religieux et le pouvoir civil s'y confondent comme dans l'antiquité. L'Etat est subordonné à l'Eglise, de qui il reçoit sa consécration solennelle, et l'Eglise entre en possession de tous les privilèges possédés jadis par le culte public de la Grèce et de Rome. On peut même dire, à ce point de vue, que le système politique du moyen âge est semblable à celui de l'antiquité, dont il est la continuation chrétienne.

Les seigneurs, les vassaux et les serfs représentent les

degrés de cette hiérarchie nouvelle. Les serfs sont dans la société du moyen âge ce que les esclaves étaient dans l'antiquité, mais leur condition sociale est supérieure à celle des esclaves. Le servage est un état intermédiaire entre l'esclavage et la liberté. Les serfs se distinguaient des esclaves en ce qu'ils ne pouvaient être vendus qu'avec le domaine auquel ils étaient liés. De plus, ils possédaient certains droits devant la loi civile : il leur était permis de contracter mariage, ils avaient le droit d'intenter une action au seigneur pour les sévices dont ils avaient été l'objet et n'étaient pas, comme l'esclave, à la merci des caprices du maître. Les serfs ne pouvaient posséder aucune terre en propre ; ils payaient, pour le fonds qu'ils cultivaient, une redevance à leur seigneur et ne pouvaient acquérir que la partie du produit de leurs travaux qui était nécessaire à leur subsistance.

La société du moyen âge est une vaste et puissante autocratie, chrétienne de même que la société antique a été une vaste et puissante autocratie païenne. Le pouvoir central tient l'individu sous sa dépendance, il lui impose sa volonté et lui assigne un rôle déterminé à remplir dans la société. Ce pouvoir est parfois contraint d'accorder aux communes et aux villes certains privilèges déterminés dont l'ensemble constitue une charte ; mais il a bien soin de déguiser cette nécessité sous les aspects d'une faveur octroyée, que chaque souverain s'engage sous serment à maintenir au moment de sa joyeuse entrée.

Tel est l'état social auquel on a donné le nom d'ancien régime et qui a prévalu jusqu'au seuil du monde moderne.

La lutte entre les deux tendances dont nous avons parlé plus haut, après être restée pendant de longs siècles

à l'état latent, s'accrut surtout au xvi<sup>e</sup> siècle, qui proclama en toutes matières le principe du libre examen et de la libre discussion, qui remit en question la légitimité même de tous les pouvoirs sociaux et provoqua ce lent et irrésistible mouvement d'où sortirent la révolution anglaise du xvii<sup>e</sup> siècle et la révolution française du xviii<sup>e</sup>.

Cette lutte était inévitable, parce que les tendances individualistes sont une partie intégrante de notre nature et qu'il est impossible d'arrêter l'évolution fatale des forces naturelles. Tout ce que la sagesse humaine peut faire, c'est d'en régler la marche avec prudence et de se résigner aux institutions nouvelles, quand elles sont devenues nécessaires. On a comparé justement le pouvoir social au pouvoir paternel, qui doit perdre une partie de son autorité, à mesure que l'enfant apprend à se conduire lui-même.

C'est surtout au xviii<sup>e</sup> siècle que nous trouvons des théories politiques fondées sur le respect des droits individuels et qui sont toutes, à des degrés divers, en opposition avec l'autocratie du pouvoir social. Le conflit ne tarda pas à passer du terrain de la théorie sur le terrain des faits et la lutte s'engagea entre l'autorité absolue, omnipotente, parée de son droit divin comme d'une auréole, et la foule innombrable des individus, qui réclamaient l'abolition des privilèges et l'égalité absolue des droits. La résistance des détenteurs de l'autorité provoqua les violences populaires et amena les péripéties qui remplissent l'histoire contemporaine. Le drame politique achève de se jouer sous nos yeux et il y a des contrées où le sang coule et où les ruines s'accumulent. Là même où la lutte est pacifique et où les adversaires en présence

observent les formes légales, l'équilibre est encore instable et l'avenir incertain.

Cette lutte a donné naissance à deux grandes doctrines radicales qui sont comme les deux pôles entre lesquels se meut la politique humaine. D'une part, la doctrine qui pousse à ses dernières limites l'erreur des philosophes anciens et annihile entièrement l'individu au profit de l'Etat. D'autre part, celle qui nie le pouvoir social et réclame la destruction immédiate de toute autorité publique. La première est le socialisme absolu, la seconde est l'anarchie.

Le socialisme absolu veut en finir une bonne fois avec les obstacles sans nombre que le caprice des individus oppose à l'action de la puissance publique, et il ne croit pouvoir le faire qu'en supprimant d'une manière complète la liberté individuelle. Il ne s'agit plus seulement ici de la prédominance d'un pouvoir autocratique qui cède parfois à la nécessité et qui invoque le malheur des temps pour justifier sa faiblesse, mais de l'anéantissement complet de l'indépendance individuelle. C'est une sorte de panthéisme social qui ne voit dans l'individu qu'un phénomène fugitif et qui prétend réaliser le bien général en sacrifiant sans pitié la personne humaine. Le vrai bonheur doit consister pour chaque citoyen dans une soumission absolue à l'autorité publique et dans l'abdication complète de toute liberté. Le vrai socialisme est celui qui gouverne l'individu jusque dans les moindres détails de la vie et qui lui défend de se tracer sa voie à lui-même. Tous les actes de l'homme deviennent des actes purement sociaux qui sont ordonnés par l'Etat.

Nous n'avons que faire dès lors des tempéraments

apportés à cette domination tyrannique par certains penseurs qui se bornent à demander le partage égal des biens entre tous les membres de la société, et nous devons nous résigner au collectivisme absolu, qui fait exploiter les terres et les capitaux par la société elle-même, de façon que chacun travaille suivant sa capacité et reçoive de l'Etat sa subsistance. Puisque les aspirations vers l'indépendance individuelle ne sont que des obstacles qui s'opposent à la réalisation du bien et de la justice, la logique commande au pouvoir social de les anéantir sans pitié.

Une pareille doctrine, en supposant qu'il fût possible de l'appliquer à une société déterminée, est en contradiction avec les tendances les plus invincibles de notre nature. L'initiative individuelle est le véhicule le plus puissant de la civilisation et on l'immole ici à la toute-puissance de l'Etat. Les doctrines dont nous nous occupons détruisent donc elles-mêmes le seul instrument par lequel les réformes sociales peuvent être réalisées. Rien ne nous garantit d'ailleurs que les détenteurs du pouvoir, qui ont aussi leurs préférences et leurs passions, ne succomberont pas à la tentation de gouverner dans leur propre intérêt et de paralyser l'action sociale dont ils sont les ministres.

Parlons maintenant de l'anarchie.

Elle est le contre-pied du socialisme absolu. C'est la guerre déclarée par l'individu à toute autorité publique et le déchaînement complet de la lutte pour l'existence. L'anarchiste est aveuglé par l'expansion sans limites des tendances individualistes. La vieille notion d'une loi morale, qui surgit dans la conscience humaine à l'heure où



la réflexion s'éveille chez l'être intelligent et conscient de lui-même, est reléguée au rang des chimères et n'est plus, aux yeux de l'anarchiste, qu'un débris informe d'une civilisation condamnée à périr. Cette voix intérieure qui nous commande de faire le bien et d'observer la justice dans nos rapports avec nos semblables, n'est qu'une illusion dont il importe de nous dépouiller à tout prix. Il faut assainir les consciences et rendre l'homme libre en le soustrayant à toute espèce de frein. La lutte acharnée des instincts et la guerre universelle, voilà l'idéal que la société doit poursuivre. C'est la croyance à une morale impérative qui empoisonne les consciences. Quand nous serons parvenus à éliminer ce poison, nous serons vraiment libres et toute autorité sociale nous apparaîtra comme une monstrueuse tyrannie qui doit être renversée.

La perfection de la société consiste dans l'absence de tout pouvoir politique et dans la suppression finale de tout gouvernement. Toutes les institutions qui reposent sur une autorité quelconque, civile ou religieuse, doivent disparaître. Il ne faut plus ni Dieu, ni maître, et la propagande par le fait est absolument légitime ; elle n'est entre les mains de l'individu que l'exercice du droit à la vie. Celui qui est assez fort pour imposer sa volonté peut reconstituer à son profit le pouvoir social qu'il vient de détruire. C'est la force qui prend la place du droit.

Le socialisme absolu et l'anarchie nous apparaissent donc comme deux utopies irréalisables, puisqu'elles suppriment chacune l'un des deux éléments primordiaux de la société humaine, qui sont le pouvoir social et les tendances individualistes. La première anéantit l'individu, la seconde anéantit la société elle-même. Il faut à tout

prix trouver un terrain commun où chacun des deux éléments recevra la place qui lui est due. Telle est la difficulté qu'il s'agit de résoudre. C'est là que gît le problème capital de la politique moderne et qui sème chez tous les peuples le trouble et l'incertitude.

Tout d'abord, la société humaine n'est pas un être existant à part, qui rencontre dans sa marche d'autres êtres distincts de lui et qui sont les individus. S'il en était ainsi, la société humaine et les individus n'auraient entre eux qu'un rapport de contiguité. Au contraire, la société humaine, semblable en cela aux sociétés animales, n'existe que dans les individus. Ceux-ci constituent la manifestation, le devenir de la société. C'est par eux et en eux que la société vit et se déploie et qu'elle obéit aux lois mystérieuses qui président à la propagation de l'espèce.

A mesure que les facultés humaines se développent, l'individu devient de plus en plus conscient de lui-même et affirme chaque jour davantage son indépendance relative à l'égard de la masse humaine. L'autorité sociale entre dès lors en conflit avec l'indépendance individuelle. Une fois en possession de cette indépendance relative, l'individu cesse d'obéir aveuglément aux instincts primitifs qu'il a reçus avec la vie, il se meut dans un monde qui lui est propre, il se rend compte de ses besoins, il délibère sur les moyens à employer pour atteindre les buts qu'il poursuit et devient un être personnel, qui conserve sans doute des liens intimes et profonds avec la société dont il est issu, mais qui s'en détache à certains égards. Il aperçoit le bien à réaliser et il a désormais des devoirs et des droits. Le devoir est une obligation morale et le

droit est le pouvoir moral d'accomplir les actes commandés par le devoir.

Lorsque l'individu conscient de ses droits rencontre dans ses semblables des obstacles qui entravent l'accomplissement de ses devoirs; il se trouve dans le cas de légitime défense et peut repousser la force par la force. Il se forme alors tout naturellement des associations d'individus réunis en vue de se protéger les uns les autres. Ainsi naissent les sociétés politiques, que l'on peut comparer aux sociétés animales avec cette différence que ces dernières sont formées sous l'empire de l'instinct, tandis que les sociétés politiques sont des unions d'êtres libres exerçant en commun leur droit de légitime défense.

Toute société politique ainsi constituée est un Etat, soit qu'il s'agisse d'une petite agglomération d'individus, soit que cet Etat contienne une nation toute entière. L'erreur du socialisme absolu consiste à pousser ce droit de légitime défense au delà des bornes dans lesquelles il est renfermé et à le transformer en un despotisme implacable qui supprime la liberté, tandis que les systèmes anarchistes dénie à la société le droit de se protéger contre ceux qui veulent la détruire.

La société politique ou l'Etat vient ainsi s'ajouter à la société naturelle que les hommes forment entre eux et d'où ils tirent leur existence. Elle est un complément de cette société naturelle, puisqu'elle protège chacun de ses membres et aplanit les obstacles qui paralysent l'exercice de leurs droits. La société politique crée un ordre public sous la protection duquel la liberté de chacun pourra s'épanouir.

La société politique a donc une mission essentiellement négative, parce qu'elle est une société d'êtres libres, et

qu'aucune puissance humaine ne peut se substituer au pouvoir personnel de qui émanent nos déterminations volontaires. Le for intérieur échappe à toute contrainte matérielle. La puissance politique doit se borner à prescrire certains actes extérieurs en vue d'assurer à chacun l'usage de sa liberté ; mais il ne dépend pas d'elle de contraindre l'homme à vouloir intérieurement le bien et la justice. Cette intervention de la puissance publique est certainement une atteinte à la liberté individuelle, mais l'intérêt commun rend cette atteinte légitime, à la condition expresse de ne jamais dépasser le but.

Hâtons-nous d'ajouter que cette conception moderne des pouvoirs publics ne s'applique qu'aux sociétés dans lesquelles les tendances individualistes sont arrivées à leur complet développement. Tant que l'individu ne s'est pas détaché de la masse sociale, tant que la conscience de soi et la liberté demeurent à l'état rudimentaire, il est utile qu'il subisse le joug de l'autorité jusqu'au moment où sa mentalité lui permettra de se conduire lui-même en connaissance de cause. Aussi longtemps que cette évolution ne s'est pas accomplie, la conception moderne de l'Etat n'est qu'un rêve de philosophe, une utopie dangereuse, fondée sur le préjugé d'une égalité chimérique. La prépondérance du pouvoir social est ici un phénomène inévitable qui provient de l'infériorité des individus. L'ancien régime a été, à cet égard, la conséquence de l'état mental des races primitives, et il trouve sa justification dans l'histoire même de l'humanité. Le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'avoir voulu s'éterniser et de n'avoir pas préparé lui-même les étapes qui devaient amener l'avènement du régime du droit. Les privilèges, quels qu'ils soient, sont condamnés

à disparaître, et le premier devoir des classes qui les possèdent est de savoir tomber avec grandeur, lorsque l'heure fatale a sonné, si elles veulent conjurer les assauts victorieux de la révolution.

Il ne nous reste plus, pour terminer cette étude, qu'à examiner de près le droit de légitime défense, qui est le fond même de la conception moderne de l'Etat et à en mesurer l'étendue.

L'action de l'Etat se justifie par le droit de légitime défense, mais il ne doit pas aller au-delà de ce que celle-ci exige, sous peine de commettre lui-même un acte de violence. Cela revient à dire que l'Etat peut prescrire, par voie d'autorité, tout ce qui est nécessaire à la conservation de la société et des individus qui la composent. Cette formule générale résulte de l'idée même du droit et se concilie avec les aspects variés que présente le pouvoir social suivant les milieux et le degré de culture. Elle est également éloignée du socialisme absolu, qui veut supprimer toute liberté individuelle, et de l'anarchie, qui détruit jusqu'aux derniers vestiges de l'autorité publique. Elle convient en revanche à toutes les doctrines mixtes qui tentent la conciliation des deux éléments du problème et qu'on a désignées sous le nom de socialisme expérimental ou scientifique.

Le premier devoir de l'Etat moderne est de protéger chaque citoyen contre les agressions injustes qui menacent sa vie ou sa liberté extérieure et d'assurer la sécurité publique. L'existence même de la société est compromise, si l'ordre public n'existe pas et si les lois, qui sont l'expression de la volonté générale et qui se fondent en dernière analyse sur le droit et sur la morale, ne répriment

pas les actes de violence en infligeant à leurs auteurs, des peines proportionnelles à la gravité des infractions. Lorsque la sécurité publique est compromise, tous les droits de l'homme sont également menacés et la société humaine rétrograde vers les sociétés animales. Il n'y a que la police des Etats qui puisse assurer le règne des lois.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des actes de violence qui menacent la vie ou suppriment la liberté matérielle des membres de la société. Mais nos facultés supérieures doivent aussi pouvoir s'épanouir en toute indépendance au même titre que nos facultés animales, et la société ne fait qu'exercer son droit de légitime défense, lorsqu'elle réprime les actes qui entravent cette culture supérieure ou qui paralysent la liberté de la pensée et des croyances religieuses et philosophiques. Il ne doit pas exister de castes privilégiées auxquelles cette culture supérieure serait exclusivement réservée, tandis que les castes inférieures resteraient vouées à perpétuité à une sorte de condition servile. Tous doivent être égaux devant la loi, et si nos institutions conservent encore des traces de ces privilèges surannés, le devoir de l'Etat moderne est de les supprimer, aussitôt que cette suppression pourra se faire sans provoquer de désordre public. Il faudra seulement marcher avec prudence, de façon que le régime du droit s'établisse peu à peu et sans secousse sur les débris de l'ancien régime. Le grand art de la politique, semblable en cela à l'art de l'éducation, consiste à suivre l'évolution humaine et à savoir céder à temps, si l'on veut éviter les réactions violentes et accomplir une œuvre de tranquille et sereine justice.

Mais l'homme n'a pas seulement à combattre les obstacles

qui résultent d'agressions injustes ou de privilèges antiques qui ont leur origine dans la malveillance ou l'égoïsme humain ; il se heurte en outre à tout instant contre les entraves qui proviennent de sa propre faiblesse ou des forces irrésistibles de la nature. Ici encore l'autorité sociale remplit un devoir rigoureux en venant au secours de l'individu et en l'armant pour la lutte. Si cette protection lui fait défaut, la société humaine tout entière est menacée dans son existence.

La première institution sociale destinée à assurer le salut de l'individu est la famille, qui substitue une union durable à l'union passagère des sexes, qui donne une base légale à la filiation et qui impose au père, à la mère et aux enfants des obligations destinées à assurer la conservation de la race. L'instinct familial, qui se manifeste déjà d'une manière merveilleuse dans les sociétés animales, revêt alors un caractère moral et assure à l'enfant, incapable de lutter à lui seul contre les dangers dont sa vie est menacée, une protection intelligente qui le conduira jusqu'à l'âge adulte et lui permettra de pourvoir à sa subsistance.

Immédiatement après l'institution de la famille, il faut signaler celle de la propriété, parce que toutes deux poursuivent le même but. L'homme prend naturellement possession du monde extérieur. Nous ne pouvons agir sans employer à notre usage les choses qui nous entourent. Ce droit général de possession appartient à tous et, quand la possession est garantie par le pouvoir public, elle s'appelle la propriété. Celle-ci a d'abord été commune, puis elle s'est transformée peu à peu en propriété individuelle, à mesure que l'évolution humaine a fait éclore les tendances individualistes, qui sont la caractéristique la plus saillante

des civilisations avancées. Si l'intérêt personnel ne sollicite pas le travailleur, les richesses naturelles ne tardent pas à dépérir. La liberté seule est capable d'imprimer à l'industrie humaine un essor puissant et l'histoire est là pour attester que le travail servile n'a jamais donné que de médiocres résultats. La propriété individuelle est le résultat naturel de l'évolution sociale, qui se confond chez l'être conscient avec l'évolution de la liberté.

Malgré les avantages que l'institution de la famille et celle de la propriété procurent à l'individu, celui-ci est encore, à beaucoup d'égards, frappé d'impuissance devant les innombrables dangers qui le menacent. L'autorité publique a dès lors le devoir, non plus seulement de l'armer pour la lutte, mais de se substituer à lui pour conjurer ces dangers.

C'est ainsi, par exemple, que la conservation et l'amélioration de la race ne peuvent être suffisamment assurées par l'action individuelle. L'hygiène publique s'est développée de nos jours d'une manière étonnante et a réalisé de merveilleux progrès qui ont eu pour conséquence une prolongation notable de la durée moyenne de la vie humaine. L'individu à lui seul peut bien, dans une certaine mesure, organiser l'hygiène domestique : mais il n'a pas la puissance nécessaire pour créer des institutions d'ensemble destinées à assainir les grandes agglomérations et à détruire les germes morbides qui y pullulent. L'Etat seul est capable de pourvoir à cette impérieuse nécessité.

L'intervention de la puissance publique est également indispensable dans l'exécution des grands travaux que réclame la vie moderne. Les peuplades primitives, habitant des cavernes ou confinées dans d'étroits territoires,



vivaient dans l'isolement ; mais les peuples modernes sont devenus solidaires les uns des autres par l'échange de leurs produits et ont besoin de voies de communication qui relient entre elles les contrées les plus éloignées. Il faut vaincre les obstacles que la nature nous suscite sans cesse et faire à chaque instant la conquête du monde extérieur. Ici encore, les individus ont besoin à toute heure de recourir à l'intervention de l'Etat, parce que les complications de la vie moderne rendent chaque jour la lutte pour l'existence plus ardente et plus âpre.

Signalons enfin, pour terminer cette énumération rapide des divers aspects sous lesquels la mission de l'Etat moderne se présente à nous, les institutions qui organisent la justice pénale, la justice civile, la bienfaisance publique et surtout la bienfaisance préventive, correctif nécessaire de la propriété individuelle, l'éducation de la jeunesse, préservatif indispensable contre l'ignorance et le vice, enfin la défense nationale, chargée de garder contre toute atteinte extérieure l'arche sainte des libertés publiques.

Toutes les institutions que nous venons de passer en revue reposent sur un seul et même principe : la légitime défense des individus associés contre les obstacles qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leurs devoirs et dans l'exercice de leurs droits. Il en résulte que l'autorité publique tire sa force et sa légitimité de la morale elle-même, qui est la science de nos devoirs, et qu'elle relève par conséquent de l'idée même du bien, qui est la base sur laquelle la morale toute entière repose. Le bien est l'idéal de la morale et la justice est celui de l'Etat. La justice n'est qu'un aspect du bien et elle est plus étroite que lui ; mais elle revêt comme lui à nos yeux un caractère impératif.

Nous pouvons donc résumer notre travail en disant que l'Etat n'est pas omnipotent, que son autorité est renfermée dans des bornes qui lui sont imposées par la psychologie et par la morale et que c'est en cela que consiste la véritable conquête des temps modernes. L'Etat n'a pas pour mission de se substituer à la volonté libre, mais seulement de lever les obstacles qui entravent le jeu de nos facultés et retardent la marche de l'humanité vers l'idéal, auquel aspirent toutes les puissances de notre être et dont nous approchons indéfiniment sans jamais l'atteindre.

Quel que soit le domaine dans lequel s'exerce l'activité humaine, nous ne pouvons nous soustraire à l'idéal de perfection, de vérité et de justice qui s'éveille dans nos âmes à un moment donné de notre évolution intellectuelle, et qui est comme le phare lumineux vers lequel nous sommes invinciblement attirés. Le savant s'inspire de cet idéal, quand il s'élance à la conquête de la vérité et fait servir la nature à ses fins. L'artiste qui glorifie à l'aide du marbre les héros dont l'histoire nous a transmis les noms, s'abandonne à la même ivresse divine. L'homme d'Etat qui s'efforce d'augmenter par des lois équitables et vraiment humaines notre patrimoine commun de vérité et de justice, subit, lui aussi, l'attrait irrésistible de la perfection idéale. C'est elle qui nous soutient et nous relève dans les péripéties sans cesse renouvelées de la lutte pour l'existence. En ce sens, il est vrai de dire que nul n'échappe à la philosophie. Le socialisme absolu prétend réaliser sur l'heure et par la force la justice complète et définitive. Les doctrines anarchistes proclament que l'idéal n'est qu'une solennelle et pompeuse chimère, elles l'accablent de leur haine et de leurs

sarcasmes et s'abandonnent au pessimisme. La vraie sagesse a les yeux fixés sur l'idéal et elle met sa gloire à le conquérir. L'histoire de la civilisation est l'épopée sublime qui chante nos luttes et nos conquêtes. Elle salue la marche triomphale de la justice et de la vérité.

---